



Itinéraire et Innovations sociales en milieu
associatif d'Afrique de l'Ouest:
l'expérience du Sénégal

Par Sambou Ndiaye
sociologue

Note sur l'auteur:

Enseignant-chercheur, à l'Université Gaston Berger (Saint-Louis, Sénégal). Membre du comité scientifique de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et du volet international de l'Alliance de recherche université-communauté / Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Publication conjointe de l'Alliance de recherche université-communauté / Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) et de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Série : Recherches, numéro 29

ISBN : 978-2-89251-383-7

Décembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

Remerciement	ii
Liste des sigles et acronymes	iii
Table des encarts et tableaux	iv
SOMMAIRE	v
INTRODUCTION	1
I. LE CONTEXTE DE PRÉCARITÉ ET DES QUATRE CRISES	1
II. ITINÉRAIRE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF SÉNÉGALAIS	3
III. POTENTIEL INNOVATEUR ET ALTERNATIF DES DYNAMIQUES ASSO- CIATIVES	9
3.1 Structuration et habilitation d’acteurs sociaux vulnérables en un groupe social engagé dans l’auto promotion	10
3.2 Espace de détection et de systématisation de la demande sociale	10
3.3 Espace de production et de distribution de biens et services contribuant à la revitalisation socio-territoriale	12
3.4 Contribution à la recomposition de l’architecture institutionnelle locale	13
3.5 Potentiel alternatif des dynamiques associatives	16
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	20

REMERCIEMENT

Je remercie particulièrement le Professeur Louis Favreau de l'Alliance de recherche université-communauté / Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) qui m'a beaucoup encouragé à écrire ce papier.

SIGLES ET ACRONYMES

Association pour le Développement de Diamaguène	ADD
Accord de Partenariat Économique	APE
Caisse d'Épargne et de Crédit des Artisans de Saint-Louis	CECAS
Conseil de Quartier	CQ
Groupement d'Intérêt Économique	GIE
Mutuelle d'Épargne et de Crédit	MEC
Organisation Communautaire de Base	OCB
Organisation Mondiale du Commerce	OMC
Réseau intercontinental pour la Promotion de l'économie sociale et solidaire	RIPSS
Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest	ROPPA
Union Économique Monétaire Ouest africaine	UEMOA

TABLE DES ENCARTS, FIGURES ET TABLEAUX

ENCARTS

Encart 1 : Fiche d'expérience de la CECAS.....	11
Encart 2 : Fiche d'expérience du Conseil de Quartier de Diamaguène.....	14

TABLEAUX

Tableau 1: Indicateurs clés du Sénégal.....	1
Tableau 2: Processus d'évolution du mouvement communautaire sénégalais.....	4
Tableau 3: Comparaison des systèmes de gestion des OM en Afrique de l'Ouest.....	15

SOMMAIRE

L'objet de ce cahier est de partir de l'itinéraire du mouvement associatif en Afrique de l'Ouest pour systématiser ses principales tendances en vue d'analyser son potentiel innovateur et alternatif dans un contexte de précarité et de mutations. Le postulat servant de fil conducteur à la présente réflexion s'inspire d'une vision extensive du mouvement associatif qui met en relief l'identité et les fondements de ce mouvement comme pratique sociale au-delà de la diversité des acteurs, des formes organisationnelles, des logiques d'action (Bourque et alii, 2007). La présente réflexion part des contours socio-historiques du mouvement communautaire pour faire ressortir ses tendances majeures ainsi que son potentiel innovateur et alternatif.

INTRODUCTION

L'objet de ce cahier est de partir de l'itinéraire du mouvement associatif en Afrique de l'Ouest pour systématiser ses principales tendances en vue d'analyser son potentiel innovateur et alternatif dans un contexte de précarité et de mutations. Le postulat servant de fil conducteur à la présente réflexion s'inspire d'une vision extensive du mouvement associatif qui met en relief l'identité et les fondements de ce mouvement comme pratique sociale au-delà de la diversité des acteurs, des formes organisationnelles, des logiques d'action (Bourque et al., 2007)¹. Il faut signaler le fait que la plupart des écrits portant sur le mouvement communautaire africain semblent être muets sur la description de l'évolution des organisations communautaires en les décrivant comme un système social fermé. En effet, l'approche anthropologique (O Deyé, 1985), celle associative (Maret et Poncelet, 1999; Topor et Goerg, 1989; Wade et al., 2002), ou encore celle socio-politique (Gaye, 1996; Niang, 2001), n'arrivent que partiellement à saisir la dynamique évolutive du mouvement communautaire ainsi que son positionnement plus marqué sur les enjeux sociétaux plus larges en tant que partie prenante de la dynamique de reconfiguration des structures de régulation politique, sociale et économique. C'est pourquoi la présente réflexion cherche à partir des contours socio-historiques du mouvement communautaire pour faire ressortir ses tendances majeures ainsi que son potentiel innovateur et alternatif.

Le présent cahier, qui part de données récemment collectées, se structure en trois parties. Après avoir rappelé le contexte de précarité accentué par les quatre crises mondiales actuelles, la description de l'itinéraire du mouvement communautaire sénégalais va partir de la période traditionnelle pour déboucher sur les tendances des années 2000. Enfin, la troisième partie systématise le potentiel innovateur et alternatif du mouvement associatif en Afrique de l'Ouest.

I. LE CONTEXTE DE PRÉCARITÉ ET DES QUATRE CRISES

Selon le dernier rapport sur le développement humain, l'Afrique de l'Ouest regroupe onze des vingt pays ayant l'indice de développement humain le plus faible au monde². Le cas du Sénégal est à ce propos illustratif de cette tendance constatée dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest qui ont vu leurs efforts de redressement de ces cinq dernières années se fondre. Ce pays, qui était en 2005 au 157^e rang de l'IDH, a reculé de près de 10 places comparé au rapport 2009 en se positionnant à la 166^e position. Les indicateurs clés du Sénégal expliquent l'éligibilité de ce pays à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2000 ainsi que son admission en 2001 dans le club des Pays les Moins Avancés (PMA).

Tableau N° 1 : Indicateurs clés du Sénégal

Indicateurs	Données
Population	12 171 265
Taux d'urbanisation	46,8%
Taux de croissance	3,3% (6,7% en 2003)
PIB par tête d'habitant	501 978 Fcfa
Incidence pauvreté (2002)	48,5%
Espérance de vie à la naissance	57,5 ans
Nombre d'enfants par femme	4,88
Quotient de mortalité infantile juvénile (0-4 ans révolus) en ‰. EDS-2005	121/00
Taux brut de scolarisation en % (2007). (Annuaire 2007 MEN)	86%
Taux d'analphabétisme en % (SES, 2007)	59,2%

Source: ANSD, 2009: Indicateurs Clés du Sénégal

¹L'expression mouvement associatif ou communautaire étudiée ici incorpore toute dynamique autogérée ayant une base communautaire et visant à faire face à des contraintes ou profiter d'opportunités pouvant induire des changements à divers niveaux tout en fonctionnant sur une base démocratique et une propriété collective.

²Même si par ailleurs, il est possible de toujours revenir sur les critères de définition de l'IDH déjà améliorés par rapport aux anciens critères exclusivement marchands et monétaires.

De tels éléments restent expressifs d'un régime d'accumulation en crise. En effet, l'analyse des stratégies de développement et de gestion publique (1960-2008) du Sénégal contemporain révèle un régime d'accumulation qui est passé d'une économie de rente héritée de la colonisation durant les premières années d'indépendance (1960-1979), à une économie de marché préconisée par les bailleurs de fonds à travers les PAS (1980 - fin des années 1990), laquelle économie de marché a été maintenue en 2000, mais s'est élargie en intégrant la politique de lutte contre la pauvreté (Ndiaye, 2007). Mais cette crise est en passe d'être accentuée par les quatre crises que le Sénégal partage avec la plupart des pays africains, à savoir les crises alimentaire, énergétique, financière et climatique.

La crise énergétique, surtout pour des pays non producteurs de pétrole, a eu des conséquences désastreuses en termes de pénurie et d'augmentation du prix de la plupart des denrées de première nécessité, à la base d'ailleurs de ce qui est convenu d'appeler « les émeutes de la faim » en Afrique, sans parler de ses incidences sur l'augmentation du déficit de la balance des paiements au niveau des États africains ainsi que sur la multiplication des délestages (électricité) avec toutes les conséquences sur la productivité des entreprises ainsi que sur la fourniture de services publics (santé, éducation...).

Quant à la crise alimentaire, elle se pose aujourd'hui en Afrique non seulement en termes d'autosuffisance voire de sécurité alimentaire, mais également en termes de souveraineté alimentaire telle que décrite par l'Appel de Niamey (novembre 2006). Elle survient dans un contexte où l'alimentation représente quelques 60 à 70% des dépenses des ménages alors que certains grands producteurs commencent à resserrer leurs exportations en riz (Cambodge, Vietnam, Taïwan, Inde). Au-delà des contraintes comme la sécheresse cyclique, les effets dévastateurs des criquets pèlerins, il faut signaler que la plupart des pays africains témoignent de l'absence d'une politique agricole appropriée qu'accroissent les effets

nocifs de la mondialisation néolibérale dans l'agriculture africaine en termes de détérioration des termes de l'échange, de subventions agricoles des agriculteurs du Nord, d'iniquité du marché international et des règles édictées par l'OMC, rappelant ainsi toute la mobilisation des organisations paysannes africaines contre les APE.

Quant à la crise financière, ses incidences négatives tournent autour de la contraction de l'aide publique au développement et des investissements étrangers ou encore le non-respect des engagements internationaux du fait de l'emphase sur les priorités nationales, le ralentissement de certains projets de développement, le durcissement de la politique de migration ou encore le renforcement du protectionnisme de la main d'œuvre occidentale, la baisse des flux de touristes ou encore la baisse des transferts de migrants qui, depuis 2004, n'ont cessé de dépasser voire de tripler le montant alloué à l'aide publique au développement. Enfin, la quatrième crise concerne les inondations qui, cette année, ont caractérisé l'hivernage des pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina, Mali, Sénégal, Bénin, Niger). Les conséquences de ces inondations se mesurent en termes de pertes humaines, de lieux d'habitations inondés, de récoltes détruites, de destruction du tissu productif ou d'infrastructures, de déplacements de populations sans oublier les risques d'épidémies. Il reste que cette crise humanitaire ne saurait être que le résultat de facteurs naturels : la responsabilité du réchauffement climatique avec les émissions des gaz à effet de serre provenant surtout des pays industrialisés reste entière. Cette prise de conscience internationale des effets collatéraux du modèle capitaliste a d'ailleurs ouvert des perspectives de financement innovateur du développement des pays du Sud, à travers notamment le crédit carbone ainsi que le mécanisme de développement propre, renseignant du coup sur les enjeux de la Conférence de Copenhague.

S'il reste évident que l'effet conjugué de ces crises a accentué la situation socio-économique précaire d'une bonne partie de la population de

l'Afrique de l'Ouest, il reste que ces quatre crises révèlent l'épuisement du mythe du progrès à la base du modèle de développement des pays industrialisés sans parler de ses effets dévastateurs pour l'humanité (esclavage, colonisation). Ces crises vont toutefois renforcer la prise de conscience sur certains risques ainsi que les capacités d'interpeller les acteurs sociaux. Par exemple, les énergies alternatives, la consommation responsable ou encore les manifestations initiées par les imams de mosquées à Dakar refusant l'augmentation du prix de l'électricité. Par ailleurs, les réponses des États africains à la crise renseignent sur l'absence de mécanismes de prévention, de stabilisation ou encore de gestion des effets nocifs. La situation des pays africains démontre par ailleurs que quel que soit son ampleur ou la profondeur de ses conséquences, la crise n'exclut pas la construction et la remontée d'innovations diverses pouvant relever de la gestion palliative, de la critique, mais également de propositions alternatives. Enfin, on ne manquera pas de signaler comme enseignement majeur de cette crise plurielle, la capacité adaptative et réflexive du capitalisme international qui lui permet de survivre à ses crises.

II. ITINÉRAIRE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF SÉNÉGALAIS

L'itinéraire du mouvement communautaire ne préjuge ni d'une vision homogène encore moins d'une vision évolutionniste où l'apparition de nouvelles formes organisationnelles effacerait celles plus anciennes. Il s'agit plus d'un idéal type permettant de catégoriser les types d'organisations les plus significatifs à la lumière des mutations politiques et économiques que connaît l'Afrique de l'Ouest. À ce titre, l'analyse part du tissu communautaire traditionnel pour retracer son évolution à travers la période coloniale, les années 1960-fin des années 1970, les années 1980 et enfin, les années 1990-2000.

Dans la société traditionnelle africaine, le tissu associatif se confondait aux structures lignagères en tant qu'institution de régulation

sociale, de socialisation de l'individu et de sociabilité, expliquant d'ailleurs son caractère obligatoire et hiérarchisé. L'adhésion était automatique et répondait au souci de cohésion sociale. Les groupes ethniques, les classes d'âge, les groupes basés sur le genre en même temps que les cercles de fraternité constituaient l'essentiel du tissu communautaire (Balandier, 1955; O'Deyé, 1985). On notait aussi l'existence de «mbootays» qui sont des groupements de femmes cherchant à promouvoir des relations d'entraide et de convivialité notamment lors des cérémonies familiales.

Durant la période coloniale, de tels cadres ont continué à exister, mais tout en cherchant à s'adapter à ce contexte de domination politique, d'économie de traite et d'acculturation en s'orientant plutôt vers des dimensions socio-culturelle, symbolique, ludique et psychoaffective. À côté des clubs ou amicales s'activant dans des activités culturelles et de loisir (clubs de musique, de danse, de théâtre ou de sport), le contexte colonial reste marqué par deux types d'organisations. Il s'agit des «dahiras» qui sont des structures islamiques basées généralement sur l'appartenance à une même confrérie religieuse (tidiane, layène, mouride...). Creuset de résistance culturelle face à l'acculturation occidentale, elles vont jouer un grand rôle dans la sécurisation psychologique des populations, dans leur défense ainsi que dans leur médiation avec l'autorité coloniale, du fait du pouvoir des marabouts dans la société sénégalaise. Mais le type d'organisation communautaire caractéristique de la colonisation demeure les coopératives agricoles qui s'étaient vues fixer comme objectifs de moderniser le milieu rural et de favoriser l'éducation et l'éveil des populations aux normes et valeurs «modernes». C'est dire qu'il s'agissait plus de «pseudo-coopératives» intégrées à l'économie de traite, car elles n'étaient ni endogènes, ni volontaires et ne témoignaient pas d'une autonomie organisationnelle encore moins d'une participation des sociétaires aux prises de décision (Verhagen, 1991). Les coopératives déploieront des stratégies de boycott ou

d'affiliation passive instrumentale tout en offrant une plate-forme que les mouvements nationalistes vont utiliser dans la lutte pour l'indépendance (Develtere, 1998).

Durant la première décennie des indépendances (1960-fin des années 1970), la construction de la Nation va exiger un compromis sociétal autour d'un État dirigiste et centralisé « garant de l'unité nationale et de l'intérêt supérieur de la Nation ». Cette situation sera à l'origine d'une ambivalence de la dynamique communautaire oscillant entre effervescence associative et contrôle systématique voire instrumentalisation des organisations communautaires par l'État.

D'un côté, on constate une effervescence associative autour des associations sportives et culturelles, du mouvement des pionniers, éclaireurs, scouts et guides, des associations de jeunes et de femmes d'obédience politique ainsi que la reconfiguration des coopératives agricoles ayant été sous contrôle gouvernemental. Comme caractéristiques de ces dynamiques, on peut noter un mode d'adhésion plus volontariste et moins obligatoire ainsi qu'une diversification des critères d'appartenance, des activités d'utilité publique, de promotion du civisme, de conscientisation des masses populaires et d'éducation populaire. Une avancée institutionnelle peut être notée à travers la définition d'un cadre juridique spécifique aux associations à travers le décret n°

Tableau N° 2: Processus d'évolution du mouvement communautaire sénégalais

Période	Types d'organisations	Orientation du mouvement
Société traditionnelle	Classes d'âge, mbootay, cercles de fraternité, groupes de genre, structure lignagère...	Institution de régulation sociale, de socialisation et de solidarité avec une logique socio-culturelle
Période coloniale	Groupes traditionnels, clubs et amicales de jeunes, coopératives agricoles, dahiras...	Entraide, résistance culturelle et religieuse, dimension ludique et psychoaffective, économie de traite (coopérative)
1960-fin des années 1970	Mouvement des pionniers, éclaireurs et scouts, coopératives agricoles, organisations de jeunesse, associations d'obédience politique, associations féminines, association sportive et culturelle...	Promotion du civisme, éducation populaire, mobilisation autour de la Nation, encadrement des jeunes et des femmes, associations partisans, loisir et sport, activités d'utilité publique, économie de rente (coopérative)
Années 1980-1990	Associations de ressortissants, groupements de promotion féminine, organisations socio-professionnelles, coopératives d'habitat, mutuelle de santé, mouvement du <i>set-setal</i> , groupement d'intérêt économique, tontines, associations à thèmes...	Logique revendicative, contestataire et palliative, activités d'utilité publique, accès aux services sociaux de base, éveil de la femme, sport et loisirs
Les années 2000	Association thématique / de développement de quartier, conseil de quartier, cadre de concertation locale, comité de salubrité, GIE prestataires de services, mutuelle d'épargne et de crédit, mutuelle de santé, coopératives d'habitat, réseaux d'organisations paysannes / de la société civile...	<i>Empowerment</i> communautaire et local, mouvance entrepreneuriale des associations, entrepreneuriat communautaire, coproduction de services sociaux et de services publics locaux, promotion socio-économique des sociétaires

76-0040 du 16 janvier 1976³. Ce décret va préciser leur statut en les classant dans les associations d'éducation populaire ayant des obligations particulières, à savoir : adhésion ouverte et volontaire, caractère laïque, apolitique et démocratique, poursuite de buts non lucratifs, non-distribution privative des profits. Ce décret va favoriser la formalisation des associations et sera suivi d'un boom associatif à travers notamment les associations sportives et culturelles très actives durant les vacances scolaires. De ce décret, c'est surtout l'interdiction de recherche de profit et de partage des bénéfices entre les sociétaires qui soulèvent le plus d'interrogations du fait de son caractère jugé contraignant dans un contexte de chômage chronique. Toutefois, d'un autre côté, un certain ralentissement du dynamisme associatif a été noté du fait que la plupart des associations, limité aux milieux scolaire et urbain ainsi qu'à la cible jeunesse (Topor et Goerg, 1989), subissaient un contrôle systématique ainsi que des tentatives d'étouffement de la part des pouvoirs publics cherchant à assurer leur tutelle (Mignon, 1989; Maret et Poncelet, 1999; Diop, 2002).

Durant les années 1980, les impératifs de consensus national pouvaient difficilement résister à la crise (sécheresse, crise du pétrole, crise économique) qui va par ailleurs saper le rapport des acteurs sociaux à l'État. À ce titre, l'effritement du compromis autour de l'État providence va constituer un déterminant à une plus grande autonomisation du tissu associatif ainsi qu'à son positionnement autour d'une sorte de militance politique orientée vers un « syndicalisme des conditions de vie ». Celui-ci peut être décrit à travers la logique revendicative et autonomiste, voire de défiance vis-à-vis de l'État ainsi qu'une effervescence associative avec des préoccupations non plus liées à la construction d'une Nation, mais orientées vers la prise en charge de problèmes liés à l'amélioration des conditions ou du cadre de vie des populations. La dynamique caractéristique du mouvement de contestation sociale urbaine demeure les opérations «set-setal» (être propre et rendre propre). Activité volontaire d'utilité publique, le «set setal» se

positionnait comme une tentative populaire de gestion palliative à l'effritement des services publics en cherchant à s'attaquer notamment, au problème de l'insalubrité : nettoyage des quartiers, des places publiques, des dépôts sauvages, drainage des eaux liées à l'inondation...Expressif du malaise urbain notamment au niveau des jeunes et des populations des quartiers défavorisés, le «set setal» restait révélateur de la réfutation du compromis post colonial. Toutefois, ses capacités d'organisation et d'intervention étaient très en deçà de l'ampleur et de la complexité des problèmes liés à la crise urbaine (ADC, 2000; O'Brien, 2002). En outre, ces dynamiques à tendance palliative ont été desservies par l'appui de la coopération au développement (notamment les ONG) qui a cherché à collaborer directement avec les associations en contournant les pouvoirs publics (Soumaré, 1999).

De nouveaux types d'associations vont apparaître dans l'espace urbain. Parmi ceux-ci, on peut retenir les associations de ressortissants qui se positionnent dans le processus d'insertion urbaine des migrants. De même, les tontines et les groupements de promotion féminine vont faire des cercles de solidarité féminine (Mbootays) un espace de financement informel de micro-activités et d'accès aux biens (allègement des travaux domestiques). On peut également noter durant cette période de crise et de suppression des subventions publiques liées aux PAS, l'émergence de centrales d'achat, de coopératives d'habitat et de mutuelles de santé au niveau notamment des corps constitués de l'État (enseignement, armée, police, santé, etc.). La dynamique associative se transporte ainsi au sein de l'administration, traduisant une forme

³Ce décret, inspiré de la loi française de 1901, vient corriger, voire préciser la loi No 61-09 de 1961 relative au régime des associations consacrant tout ou partie de leurs activités à l'éducation populaire et sportive, ainsi que la loi No 66-70 de juillet 1966 portant code des obligations civiles et commerciales qui sera par la suite modifié par la loi No 698-08 du 26 mars 1968. Jusqu'à présent un tel cadre sous-tend le fonctionnement des associations au Sénégal.

d'adaptation à l'effritement de la sécurité sociale. En milieu rural, on notera la multiplication des foyers de jeunes, sections villageoises, organisations de producteurs et organisations paysannes fédératives (AFEGIED, ASSESCAW...) liés aux activités de production. Enfin, notons l'apparition dans le paysage juridique des organisations communautaires d'une structure à orientation économique, à savoir le groupement d'intérêt économique (GIE) à partir de 1984 (loi N° 84-37 du 11 mai 1984). Son originalité réside dans sa base organisationnelle hybride combinant une base communautaire avec une logique entrepreneuriale, dans son orientation privilégiant l'auto-promotion des membres et non plus seulement la promotion de l'intérêt général et enfin, dans la reconnaissance de la recherche de lucrativité et de la possibilité de distribution privative des ressources générées. Le GIE sera surtout investi par les entreprises familiales et par les opérateurs économiques qui y trouvaient les moyens de se formaliser pour accéder plus facilement au crédit et aux marchés publics.

En fin de compte, les années 1980-1990 ont permis aux organisations communautaires d'émerger comme acteur social autonome, mais avec une logique plutôt réactive et revendicative, car s'inscrivant plus dans la contestation des modalités de gestion publique et de développement que dans la construction de propositions alternatives.

Les années 2000 restent marquées par un positionnement plus affirmé du mouvement communautaire autour de quatre enjeux, à savoir : l'*empowerment* communautaire et territorial, l'entrepreneuriat communautaire, la coproduction de services publics locaux ou de services sociaux de base et les perspectives internationales.

Le premier enjeu révèle la mouvance sociopolitique des organisations communautaires autour d'activités d'utilité publique de promotion du développement communautaire. Il s'agit notamment d'associations thématiques mobilisées autour de

la défense de groupes sociaux vulnérables et de la promotion de thématiques négligées par les stratégies de développement, comme l'alphabétisation des femmes, l'éducation en milieu ouvert, la défense des droits de la femme, la promotion des jeunes filles, la sauvegarde de l'environnement... On notera dans cette dynamique également les activités de « set-setal » ou « d'investissement humain » réalisées par des associations de développement de quartier indiquant une volonté de lutter contre l'état de dégradation ou d'insalubrité des quartiers populaires tout en interpellant les hommes politiques à un assainissement des pratiques de gestion publique.

À cet *empowerment* communautaire, il faut ajouter un *empowerment* territorial expressif d'une grande affirmation socio-politique des acteurs sociaux dans la vie publique locale (Niang et all, 2001; Ndiaye, 2004). Il est porté par les comités locaux de développement, les conseils de quartier et les cadres de concertation locale qui répondent la plupart du temps à une volonté du mouvement associatif de disposer d'un cadre de coordination spécifiquement mobilisé autour du développement local mettant ainsi un peu de cohérence dans la diversité des associations à dominante sectorielle. Ces structures restent mobilisées contre la marginalisation de leur territoire et pour la promotion d'une gouvernance publique locale en jouant le rôle d'interface entre les populations et les collectivités locales. C'est pourquoi certaines d'entre elles seront institutionnalisées à l'image de certains conseils de quartier qui émanent de la volonté de certaines communes de disposer d'une structure de coordination des OCB pouvant jouer l'interface entre elles et les populations des quartiers (Ndiaye, 2003). C'est le cas également des cadres de concertation qui se voient affecter par les collectivités locales d'un rôle de mobilisation des acteurs significatifs d'un territoire en vue d'élaborer le plan local de développement et de contribuer à sa mise en œuvre concertée. La période coïncide également avec le renforcement des organisations paysannes fédératives et réseaux d'associations régionales dont certains se sont transformés en

ONG locales rurales (FONGS et le CNCR)⁴, en vue de défendre les ruraux (paysans, éleveurs) voire jeter les bases d'un mouvement paysan ou en-tout-cas, jeter les bases d'une «société civile» militante.

Le second enjeu a trait à l'entrepreneuriat communautaire. Il regroupe diverses initiatives d'auto-promotion socio-économique portées par des groupes sociaux composés en majorité d'individus en situation de vulnérabilité et destinés à prendre en charge la demande sociale ou réaliser des aspirations au profit de leurs sociétaires et/ou de la communauté. Il constitue un mode spécifique d'organisation basée sur l'hybridation d'une dynamique socio-communautaire (mode de propriété communautaire, engagement volontaire, fonctionnement démocratique, imputabilité des leaders, caractère autonome et non-partisan) avec une logique entrepreneuriale (visée de création de richesses ou de production/distribution de biens et services, innovations, recherche de profit) qui reste soumise à une rentabilité éco-sociale (Ndione, 1992; Ndiaye, 2005; Favreau 2008)⁵. Deux tendances marquent l'entrepreneuriat communautaire : d'une part une mouvance entrepreneuriale des organisations communautaires insérées désormais dans le processus de production/distribution de biens et services sociaux, traduisant ainsi les préoccupations de leurs membres en termes d'insertion socio-économique et d'accès aux services sociaux de base, du fait de la persistance de la crise et de la diminution des capacités redistributives des États. Une étude sous régionale confirme cette orientation économique des associations de type traditionnel (Wade et al, 2002). D'autre part, à côté de cette mouvance entrepreneuriale des OCB traditionnelles, on notera la multiplication de nouvelles formes organisationnelles à orientation économique: les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC) ou des caisses d'épargne et de crédit, les mutuelles de santé, les Organisations Socio-Professionnelles (OSP), les coopératives d'habitat, les GIE... Si l'entrepreneuriat communautaire ne constitue pas un fait particulièrement nouveau, l'ampleur qu'il a prise, la dynamique endogène et

autonome qui la sous tend ainsi que la diversification de ses formes organisationnelles demeurent un fait récent apparu à la fin des années 1990-2000.

Le troisième enjeu rend compte des expériences de coproduction de services sociaux de base ou de services publics locaux. Ces dernières, initiées par les collectivités locales engagées dans les processus de développement local dans la plupart des villes africaines visent à transférer à des groupements de jeunes et de femmes résidant dans les quartiers défavorisés les tâches de collecte, d'évacuation et parfois de traitement des ordures ménagères moyennant une subvention mensuelle que complètent les abonnements des ménages. Ce système, qui promeut un co-financement du service public local tout en favorisant le civisme fiscal même auprès des populations démunies, se base sur la co-production du service entre la collectivité locale, le groupement de prestataires, les habitants, la régie municipale et les partenaires au développement, ce qui augure d'une reconfiguration de l'architecture institutionnelle locale (Ndiaye, 2003). Les GIE de prestation de services sociaux de base sont mobilisés quant à eux par la coopération au développement (ONG, coopération décentralisée, agence internationale de développement) au profit de cibles vulnérables (femmes enceintes, enfants souffrant de malnutrition). Par exemple, le projet de nutrition communautaire au Sénégal va responsabiliser sur tout le territoire national des organisations de jeunes issues des quartiers cibles afin d'assurer le suivi et l'éducation nutritionnel des femmes et des enfants à risque sur financement entre autres du Programme Alimentaire Mondial et de l'État sénégalais. Du fait de leurs avantages concurrentiels en termes de proximité sociale, d'ancrage social, de

⁴Fédération des ONG du Sénégal et Conseil National de Concertation des Ruraux.

⁵La rentabilité éco-sociale insiste sur l'encastrement de l'activité économique dans l'action sociale avec comme préoccupation prioritaire la satisfaction des besoins, ce qui induit une performance plurielle et pas seulement marchande.

flexibilité, mais également d'efficience, ces organisations deviennent parties prenantes de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de démocratisation de l'accès aux services sociaux de base (Ndiaye, 2005). Les GIE prestataires de SPL et de SSB informent par ailleurs de la tendance de plus en plus partenariale (et pas seulement revendicative) prise par le milieu communautaire dans ses relations avec les pouvoirs publics et avec les partenaires au développement durant les années 2000.

Enfin, le dernier enjeu concerne le positionnement plus important du mouvement communautaire sur des enjeux nationaux et internationaux contrairement à la dynamique qui le cloisonnait sur des enjeux liés aux intérêts des membres ou du cadre de vie ou tout au plus au territoire vécu (le quartier, la communauté territoriale). C'est le cas notamment lorsque l'on voit une mobilisation de plus en plus vive de certains types d'organisations autour de certains idéaux comme la démocratie, la gouvernance publique, les droits de l'Homme... Il faut signaler que ces formes d'organisation induisent également un renouvellement de la base sociale (avec une présence plus marquée d'intellectuels, de juristes, d'universitaires et de personnes issues de la classe moyenne) et de l'identité communautaire (avec une identité plus sociétaire que communautaire). Notons enfin que la tenue des Assises nationales a permis également une participation massive de ces formes d'organisations mobilisées autour d'une société plus démocratique, plus équitable et plus juste⁶.

Mais la mobilisation la plus importante du mouvement communautaire concerne la mobilisation contre les paravents de la mondialisation néolibérale à savoir les accords de partenariat économique avec l'Union Européenne, les règles inéquitables de l'OMC notamment la question des subventions agricoles, les forums de la Banque Mondiale et du FMI, les cycles de négociations internationales (Seattle, Doha, Qatar...), les sommets du G8 ou du G20... Ce positionnement sur des enjeux internationaux a favorisé deux dynamiques porteuses. D'une

part, il a favorisé la constitution de réseaux de la société civile africaine : le Forum social africain, le ROPPA, la Plateforme des acteurs de la société civile Ouest Africaine sur l'Accord de Cotonou, le Réseau africain sur le commerce, la plateforme des acteurs non étatiques... constituent de grands réseaux d'organisations africaines qui interviennent non plus seulement dans la déconstruction de la mondialisation néolibérale, mais dans la construction d'alternatives devançant ou inspirant parfois les propositions des États lors des négociations internationales. Il faut signaler qu'une telle dynamique reste porteuse d'une recomposition sociopolitique à l'intérieur des mouvements sociaux africains où l'on voit les mouvements coopératifs, paysans, syndicaux et de la société civile s'arrimer autour de problématiques communes. D'autre part, cette mobilisation sur des enjeux internationaux a permis au mouvement communautaire de l'Afrique de l'Ouest de rejoindre le mouvement altermondialisation dénonçant les dérives des institutions internationales, l'exploitation des ressources naturelles des pays pauvres, la prédominance du marché (Favreau et Fréchette, 2002 ; Favreau, 2009). Ce mouvement promeut des valeurs autour du commerce équitable, de la solidarité internationale, de l'économie sociale et solidaire... autour d'organisations comme le Forum Social Mondial, le RIPESS...

En réalité, le positionnement du mouvement communautaire autour des quatre enjeux le rattache au mouvement social international visant à promouvoir la reconfiguration voire la

⁶Les Assises Nationales ont été un important moment de diagnostic des maux qui gangrènent le Sénégal et en même temps une opportunité de dégager des orientations stratégiques en vue de renouveler le mode de régulation (modalités de gestion publique, de développement, de promotion de l'économie...). La démarche utilisée a été participative à travers des foras territoriaux et sectoriaux; ce qui a permis de mobiliser des intellectuels, la classe politique, les mouvements sociaux, les organisations socio-professionnelles... Le pouvoir en place a refusé de participer aux Assises et ne reconnaît pas jusqu'à date les résultats de cet exercice de gouvernance multi-acteurs.

refondation du mode de régulation à l'intérieur des États, au niveau des relations internationales et au sein des institutions internationales.

Cet itinéraire pourrait être comparé avec d'autres sociétés comme le Québec. À ce propos, malgré les différences de situation, le mouvement associatif sénégalais et québécois partage certaines dynamiques : la question de l'institutionnalisation/instrumentalisation, les enjeux de gouvernance organisationnelle avec notamment la question de la démocratie interne dans les mouvements sociaux, la dynamique évolutive, la diversité des formes organisationnelles, la tendance vers plus de partenariat avec les pouvoirs publics en lieu et place de relations de rivalité ou de confrontation, le positionnement dans la gestion de services publics ou de services sociaux de base, les dynamiques économiques et socio-politiques qui les traversent, les difficultés à constituer des réseaux fonctionnels et représentatifs, l'effritement de la mobilisation sociale, le membership de plus en plus sociétaire... entre autres constituent autant de questionnements qui peuvent être partagés. En réalité, le contexte de précarité ne constitue pas forcément un déterminant différentiel : partout le mouvement associatif lutte pour être reconnu comme acteur autonome partie prenante de la reconfiguration du mode de régulation. Il reste cependant à noter que le mouvement associatif sénégalais reste mené pour l'essentiel par des bénévoles souvent en chômage alors qu'au Québec la dynamique est supportée par des professionnels, ce qui constitue une différence de taille dans la dynamique, dans l'identité associative, dans la nature du membership et dans la gouvernance associative.

III. POTENTIEL INNOVATEUR ET ALTERNATIF DES DYNAMIQUES COMMUNAUTAIRES

Le potentiel innovateur systématise quelques innovations sociales dont sont porteuses les dynamiques communautaires tandis que le potentiel alternatif s'interroge sur les effets induits de ces innovations en termes d'alternatives, de changement social ou tout

simplement de reconfiguration/refondation des structures et des modalités de régulation politique et économique. L'innovation sociale est ici analysée comme un processus construit socialement par divers types d'acteurs implantés ou intervenant sur un territoire donné dans le but de répondre à des besoins, réaliser des aspirations ou profiter/construire des opportunités et pouvant induire un changement social à divers niveaux (Schumpeter, 1999 ; Alter, 2002 ; Klein et Harrisson, 2006).

L'analyse de l'itinéraire du mouvement associatif démontre que ce dernier participe du changement social à la fois comme acteur, comme vecteur et comme révélateur des mutations socio-économiques et socio-politiques. Ce mouvement reste traversé par une dynamique évolutive en perpétuelle recomposition à la fois dans ses formes organisationnelles, dans ses orientations, dans ses tendances comme dans sa composition sociale, expliquant par ailleurs d'une part, la totalisation de ses enjeux et de ses objectifs⁷ et d'autre part, la labilité organisationnelle traduisant la capacité des acteurs sociaux à s'appropriier les formes organisationnelles reconnues et soutenues par les pouvoirs publics et par les partenaires au développement. Sous l'angle des innovations sociales, les dynamiques communautaires dépassent une simple réaction des populations face au dépérissement de l'État ou face à la crise : elles se positionnent dans la structuration et l'habilitation d'acteurs sociaux vulnérables en un groupe social engagé dans l'auto-promotion, dans la détection et la systématisation de la demande sociale, dans la production/distribution de biens et services contribuant à la revitalisation socio-territoriale ou encore dans la recomposition de l'architecture institutionnelle locale.

⁷Celle-ci rend compte de la tendance des associations à agir dans tout domaine jugé opportun compte non tenu de leurs objectifs initiaux ou de leurs compétences/moyens.

3.1 Structuration et habilitation d'acteurs sociaux vulnérables en un groupe social engagé dans l'auto-promotion.

Diverses expériences étudiées révèlent comme déterminants à l'émergence de dynamiques communautaires, l'existence d'un terreau de vulnérabilité et de marginalisation d'ordre institutionnel, économique, financier et/ou social concernant des acteurs sociaux, des territoires ou des secteurs d'activités, combinés à une dynamique endogène et autonome qui dépasse le sentiment de frustration ainsi que des initiatives spontanées ou revendicatives pour s'inscrire dans une démarche d'auto-promotion où les acteurs sociaux cherchent à assurer par eux-mêmes leur accès aux ressources ou aux services (Ndiaye, 2005). C'est le cas par exemple de la CECAS. (Voir fiche d'expérience de la CECAS à la page suivante).

Les déterminants facilitant le processus de structuration des acteurs sociaux vulnérables en un groupement demeurent multiples : un leadership volontariste disposant de compétences plurielles (technique, relationnelle, sociale, financière) et faisant de la réussite de l'initiative un défi personnel, un accompagnement institutionnel, technique et financier approprié (notamment par les ONG), l'appropriation d'une forme organisationnelle reconnue et soutenue par les pouvoirs publics ou par les partenaires au développement, l'investissement de secteurs d'intervention où l'organisation ou ses membres disposent d'avantages concurrentiels en termes d'expériences ou d'expertises, permettant ainsi d'articuler demande sociale et compétences des membres, offrant du même coup à ces derniers, une opportunité d'insertion socio-économique. La stratégie de structuration des acteurs sociaux consiste soit à s'approprier de formes organisationnelles reconnues par les pouvoirs publics et soutenus par les partenaires au développement, soit à contourner le cadre juridique associatif en mettant en place une entreprise communautaire à côté de l'association mère, renseignant ainsi sur les pratiques d'isomorphisme institutionnel en cours au sein des dynamiques communautaires. Malgré les risques que cette labilité

organisationnelle pose en termes d'appropriation du dispositif, elle témoigne de la flexibilité et de la capacité adaptative des dynamiques communautaires.

En réalité, la structuration d'acteurs sociaux vulnérables en un groupe social témoigne d'une dynamique plus globale en termes d'habilitation. Celle-ci informe d'une dynamique de renforcement des aptitudes et de repositionnement stratégique d'acteurs, de secteurs et de territoires marginalisés, ce qui rapproche l'habilitation de la notion de capabilité (Sen, 2003). Cette habilitation intervient dans un contexte d'analphabétisme ou de faiblesse des capacités et offre une opportunité d'autonomisation socio-économique et de mise en situation professionnelle aux sociétaires. Notons que ce processus d'habilitation augure de la montée en puissance de nouveaux types de leaders qui tirent leur légitimité de leur mobilisation au service de leur communauté territoriale ou de leur secteur d'activité. Il s'agit plus précisément d'entrepreneurs sociaux qui combinent activisme militant, vision pragmatique, sens de l'initiative, capital social, relationnel, financier et technique (Lévesque, 2002).

3.2 Espace de détection et de systématisation de la demande sociale.

Du fait de leur ancrage dans le milieu, de leur mode de propriété collective, de leur vision extensive de la rentabilité ainsi que de leur engagement civique, les dynamiques communautaires semblent être plus susceptibles de détecter les besoins sociaux marginalisés ou peu satisfaits parce que souvent peu solvables ainsi que les nouvelles aspirations provenant de leurs membres ou de leur communauté territoriale. C'est le cas d'une association de développement communautaire (ADD)⁸ qui, constatant l'absence de structure d'encadrement socio-éducatif de la petite enfance dans son quartier, a promu la mise en place d'une garderie communautaire au profit des enfants âgés de 0 à 6 ans. La prise en charge de cette

⁸ Association de Développement de Diamaguène

Fiche d'expérience de la CECAS

C'est le constat de la triple marginalisation du secteur artisanal et de ses acteurs (à la fois au niveau des politiques publiques peu attentionnées au secteur⁹, au niveau des banques pratiquant des conditionnalités jugées inaccessibles et enfin, au niveau de la hiérarchie sociale où l'artisanat était assimilé à un métier de pauvres souvent lié au système de castes) qui a amené un groupe de chefs artisans à mettre en place, avec l'appui d'ONG, un système de financement décentralisé destiné exclusivement aux artisans. Cette dynamique du secteur mutualiste autonome traduit une volonté d'autopromotion socioéconomique portée par des groupes sociaux qui, s'inspirant des systèmes financiers traditionnels (tontines, natt, sani jamra...), ambitionnent de capitaliser l'épargne de leurs sociétaires en vue de leur faciliter l'accès au crédit à des conditions soutenables. Ce fut le 16 mai 1993, c'est-à-dire deux ans avant que la loi sur les institutions mutualistes ne fut adoptée par l'UEMOA, que l'assemblée générale constitutive de la première mutuelle d'artisans au Sénégal (la CECAS) fut tenue avec seulement 52 artisans membres sur une population cible estimée à plus de 5 000 au sein de la ville de Saint-Louis.

De 1996 à 2000, la CECAS va s'atteler à la construction d'une dynamique interne. Cette étape, que la plupart des leaders décrivent comme étant la période sombre de la mutuelle parce qu'évoluant sans ligne de crédit, peut être analysée comme une phase de maturation organisationnelle, d'apprentissage de l'auto-financement et d'éducation socio-économique des membres.

À partir de l'année 2000, la CECAS va regorger de partenaires financiers comme le PELCP et le FPE¹⁰ qui mettront à sa disposition de façon successive quatre lignes de crédits entre 2000 et 2003. Ainsi, d'une mutuelle exclusivement réservée à l'origine aux artisans exerçant dans la ville de Saint-Louis, la CECAS s'est positionnée lors de son dixième anniversaire, comme un dispositif de soutien financier à l'entrepreneuriat local et de portage des MECs émergents de la région avec une base sociale de 1500 sociétaires et des lignes de crédit qui ont passé de 5,4 millions de FCFA en 2000 à 303 millions en 2003. C'est ce qui explique le fait qu'elle a été perçue comme étant la mutuelle la plus prometteuse de la région de Saint-Louis (PELCP, 2002).

Cette évolution positive de la CECAS a eu des incidences majeures sur l'accès au financement pour des artisans ainsi que pour des individus de la classe moyenne et même vulnérable. Elle comporte également un effet levier tant sur le secteur que sur le territoire du point de vue des financements injectés, des ressources et partenaires mobilisés, des emplois créés ou maintenus, des acteurs habilités.

Toutefois, c'est lorsque cette mutuelle a reçu le plus de fonds extérieurs qu'elle a laissé apparaître les déficits de son mode de gestion, démontrant la désarticulation entre l'efficacité de son système de mobilisation des ressources et le déficit de son système de gestion et de suivi organisationnel et comptable. Sous ce rapport, les MEC ne peuvent dépasser le stade de lutte contre la pauvreté pour se positionner comme un dispositif autogéré de promotion de l'entrepreneuriat local sans garantir les conditions d'une gouvernance organisationnelle performante. L'expérience de la CECAS démontre que le leadership charismatique peut permettre aux MEC d'assurer les conditions de constitution réussies, mais se révèle parfois peu appropriée pour leur assurer la viabilité socio-économique dont elles ont besoin afin de prendre de l'expansion. La CECAS semble donc vivre présentement sous le risque d'une crise de croissance expressive de sa difficulté à assurer la rationalisation des ressources et opportunités qu'elle a pu mobiliser. Il reste à se demander toutefois si un tel constat ne risque pas d'être limitatif pour les mutuelles révélant le fait qu'à certains niveaux de rentabilité financière, le dispositif mutualiste apparaît comme rattrapé par son fonctionnement associatif et son orientation originelle de dispositif de lutte contre la pauvreté. C'est dire que l'enjeu des mutuelles n'est plus seulement la démocratisation de l'accès au crédit en faveur d'acteurs, de secteurs d'activités ou de territoires marginalisés, il concerne surtout leur capacité à assurer la viabilité organisationnelle, gestionnaire et socio-économique des ressources mobilisées d'une part, et d'autre part, leur capacité à favoriser le changement de catégories socio-économiques de leurs sociétaires.

⁹En effet, au niveau des pouvoirs publics, l'accent semblait être plutôt mis sur les secteurs porteurs de devises comme l'agriculture, la pêche ou encore le tourisme au détriment d'un artisanat resté traditionnel.

¹⁰Programme Élargi de Lutte contre la Pauvreté (PNUD) et Fonds de Promotion Économique (Etat et BOAD)

aspiration, outre le fait d'avoir réduit les difficultés d'accès des enfants de ce quartier démunis à l'éducation préscolaire, a permis à cette association de recruter quelques-uns de ses sociétaires déjà formés en collectivités éducatives, assurant ainsi leur insertion socio-professionnelle. Dans ce cadre, les facteurs explicatifs de la dynamique innovatrice des associations peuvent être trouvés dans leur potentiel proactif (capacité à détecter les besoins ponctuels et dispersés des acteurs sociaux pour en faire une demande sociale structurée), dans leur stratégie opportune consistant à investir des secteurs où l'organisation ou ses membres disposent d'avantages concurrentiels en termes d'expériences ou d'expertises, mais également dans leur capacité à arrimer demande sociale du quartier et préoccupation de leurs membres permettant du même coup à ces derniers de bénéficier d'une opportunité d'insertion socio-professionnelle. De telles capacités renseignent sur la pertinence de la lecture de la situation dont font montre les dynamiques communautaires ainsi que sur leur capacité à construire des conditions de prise en charge des problèmes et aspirations de leurs membres ou de leur communauté territoriale.

3.3 Espace de production et de distribution de biens et services contribuant à la revitalisation socio-territoriale.

Certains cas d'organisations communautaires (surtout ceux de l'entrepreneuriat communautaire) démontrent une performance plurielle tant dans la production ou la distribution de ressources diverses correspondant à la demande sociale de leurs membres et/ou de la communauté, que dans l'expérimentation de modalités de production innovantes sans parler de leurs effets structurants portant sur la revitalisation socio-territoriale. Par exemple, c'est la performance de la micro-finance, en termes de démocratisation de l'accès au crédit à des conditions soutenables et en termes d'effets structurants en matière de dynamisation du secteur d'activités et de l'économie locale, que d'une mutuelle censée lutter contre l'exclusion financière dont souffraient les artisans de Saint-

Louis, la CECAS s'est positionnée comme un système de financement de l'entrepreneuriat local en élargissant son lien commun à des non-artisans (chômeurs, micro entrepreneurs, fonctionnaires...). Quant aux GIE CETOM¹¹, les effets générateurs induits par leurs activités renseignent sur une performance plurielle en termes de réduction de la ségrégation spatiale relative à l'accès aux services publics locaux au profit des quartiers défavorisés, de promotion de la salubrité publique et du civisme fiscal en incitant la mise en place d'un système d'abonnement des ménages. C'est dire que le potentiel innovateur de l'entrepreneuriat communautaire révèle une performance plurielle dans la production ou la distribution d'une gamme variée de services financiers, matériels et sociaux, accessibles à moindre coût à la majeure partie de la population et répondant à la demande sociale tout en comportant des effets générateurs sur le territoire ou sur le secteur investi. L'effet levier sur la revitalisation des territoires ou des secteurs investis peut se mesurer tant du point de vue des financements injectés, des ressources et partenaires mobilisés, des emplois créés ou maintenus, des acteurs ou secteurs d'activité habilités. Cette revitalisation socio-territoriale devrait être analysée en termes de renforcement du capital socio-territorial mettant en relief son effet redynamisant sur le territoire.

Au-delà de ses performances en termes de prise en charge de la demande sociale, la dynamique communautaire devrait aussi être analysée en fonction de ses tentatives à expérimenter des modalités différentielles de production et de distribution de biens et services. Entre autres modalités, on peut signaler: une construction conjointe de l'offre et de la demande en relation avec les populations concernées, la prédominance du travail (mobilisation bénévole des leaders et des membres) sur le capital, un mode de gestion des demandes flexible et ciblé voire personnalisé réduisant l'asymétrie d'information entre le sociétaire et l'organisation, la

¹¹Groupement d'Intérêt Économique de Collecte, Évacuation et Traitement des Ordures Ménagères

valorisation des compétences internes compensant la faiblesse des moyens de fonctionnement ou encore, l'hybridation des ressources. Concernant celle-ci par exemple, elle constitue l'un des mécanismes récurrents de mobilisation des ressources du fait de la faiblesse des moyens financiers. À cet effet, l'expérience des organisations communautaires témoigne de l'hybridation de ressources marchandes (lignes de crédit des partenaires, épargne des personnes concernées, prestation de services, cotisation membres), non marchandes (subvention, appui institutionnel et technique des services techniques décentralisés et municipaux) et enfin, non monétaires (engagement social des leaders, modules de formation des partenaires, accès aux réseaux et à l'information).

Entre autres ressorts à la base de ces modalités différentielles de production et de distribution de biens et de services promus par l'entrepreneuriat communautaire, on peut signaler : le souci de satisfaction de la demande sociale, la démocratisation du processus productif impliquant les usagers, le mode collectif de propriété induisant des règles de partage du surplus, un positionnement marqué autour de la démocratisation de l'accès aux ressources stratégiques au profit des membres et/ou de couches sociales vulnérables en réaction à une marginalisation et enfin, une préoccupation d'insertion socio-économique de leurs sociétaires. A ce propos, ni les pouvoirs publics qui ont démontré leurs faibles capacités productives du fait de leurs logiques d'action sectorielles et hiérarchiques, ni les partenaires au développement qui répondent d'objectifs macro et d'une planification pré-établie avec des normes standardisées, ni le privé capitaliste obnubilé par la maximalisation du profit à moindre coût, ne semblent pouvoir internaliser la plupart des modalités de production et de distribution de services promus par l'entrepreneuriat communautaire. C'est pourquoi, la dynamique communautaire et plus largement les initiatives des acteurs de la « société civile » devraient être considérées comme expressives d'un quatrième pôle d'acteurs (les trois autres étant les pouvoirs

publics, les partenaires au développement et le privé) dont la portée apparaît déterminante tant en matière d'accès aux ressources qu'en matière de réduction des inégalités. Toutefois, il faut se demander jusqu'où ces dynamiques arrivent à assurer la viabilité organisationnelle, gestionnaire et socio-économique des ressources mobilisées.

3.4 Contribution à la recomposition de l'architecture institutionnelle locale.

Les organisations communautaires à l'image des conseils de quartier ou des cadres de concertation constituent des dispositifs autogérés ayant un ancrage institutionnel local et favorisant la participation et la coordination des acteurs sociaux, le relais ou l'interface entre populations et pouvoirs publics/partenaires au développement et enfin, une gestion publique locale de proximité (identification des priorités locales, montage et réalisation de projets communautaires).

La mise en place de conseils de quartier (CQ) en milieu urbain ouest-africain à la fin des années 1990, en même temps qu'elle marquait une volonté de rompre avec les pratiques de gestion municipale antérieure, exprimait une volonté institutionnelle des communes d'une part, de voir se structurer les dynamiques communautaires autour des problèmes de développement territorial et d'autre part, de les institutionnaliser pour en faire des dispositifs de gestion de proximité dans un contexte de crise urbaine aiguë, de mal gouvernance urbaine, mais également de décentralisation. Face au biais administratif de la décentralisation négligeant le quartier dans l'architecture institutionnelle conjuguée à la difficulté d'articuler démocratie participative et démocratie représentative d'une part, et d'autre part, face à la floraison de dynamiques communautaires dispersées et peu reconnues par les pouvoirs publics locaux, l'enjeu était de promouvoir la mise en place d'un dispositif communautaire autonome et représentatif exclusivement mobilisé autour des problèmes de développement du quartier et dont les responsables, démocratiquement élus par la

population, avaient aussi une légalité du point de vue de la collectivité locale. C'est cet enjeu majeur qui sert de toile de fond à la mise en place de Conseils de Quartier traduisant une réponse institutionnelle à une demande sociale. Au niveau opérationnel, le CQ est une structure fédérative regroupant l'ensemble des associations groupements, des personnes ressources, du délégué de quartier et les élus municipaux résidant le quartier¹². L'incidence des CQ dépasse les seules réalisations concrètes : ils participent également d'une dynamique autogérée de prise en charge des problèmes de développement du quartier et de mobilisation de la Commune et des partenaires au développement autour d'une gestion urbaine de proximité.

Fiche d'expérience du Conseil de Quartier de Diamaguène

Premier conseil de quartier à être mis en place en 1995 dans la ville de Saint-Louis, du fait de sa situation de quartier défavorisé et insalubre menacé durant chaque hivernage par des inondations cycliques, Diamaguène fait aujourd'hui partie des quartiers innovateurs de la ville. Après sa mise en place, le CQ a élaboré son plan de développement de quartier dans lequel l'assainissement était ressorti comme étant la principale priorité de développement. Avec l'appui du PRADEQ¹³, le CQ a élaboré en 1998 un dossier de projet visant la construction de 112 fosses étanches, de 104 sanitaires ainsi que le raccordement à l'égout au profit de 114 ménages démunis. D'un coût de plus de 50 millions de FCFA, le projet a été réalisé grâce à un financement du FED à hauteur de 75%. Les bénéficiaires et le quartier (par l'intermédiaire du CQ), le Partenariat Lille/Saint-Louis et la Commune ont pu mobiliser une contribution financière à hauteur de 25% du coût des réalisations. Du fait de son approche globale et transversale, le CQ a pu à travers ce projet assurer un emploi à des menuisiers, plombiers, maçons et jeunes du quartier mobilisés dans le cadre des travaux. Il faut aussi rappeler que ce projet vient compléter le dossier assainissement du quartier après la mise en place d'un GIE de collecte des ordures ménagères mis en œuvre par des jeunes du quartier. À la fois, le montage du dossier, la

sélection du maître d'œuvre et des fournisseurs, le suivi-évaluation ainsi que la réception des travaux ont été opérés dans le cadre d'un comité composé du CQ, des partenaires stratégiques, des services techniques et du conducteur des travaux, démontrant ainsi que l'implication des populations ne concerne pas seulement la co-production opérationnelle mais démarre dès la co-construction du projet et de ses modalités de régulation.

En 2000, deux responsables du CQ de Diamaguène ont séjourné à Lille pour partager leur expérience avec des quartiers de cette ville française jumelée à Saint-Louis, dans le cadre d'un projet dénommé Réciprocité. En 2002, le CQ a pu construire ce qui fut l'une des premières maisons de quartier dans la ville, se dotant ainsi d'un siège qui sert en même temps de centre ressources pour les OCB du quartier.

Semblables aux CQ, les cadres de concertation interviennent à une échelle plus large, à savoir la communauté rurale ou la commune. Dispositifs d'animation, d'information et de concertation locale, les cadres de concertation constituent des fois le principal organe consultatif du conseil rural¹⁴. Ils sont très actifs lors de l'élaboration des plans locaux de développement (PLD) mais restent peu actifs lors des étapes de détermination des priorités du conseil rural (car ne siégeant pas aux instances délibératives), de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PLD. Ils interviennent plus comme espace

¹²Le délégué et les élus municipaux sont membres à titre consultatif et ne participent pas au fonctionnement du CQ

¹³Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers mis en place par l'Agence de Développement Communal, structure d'appui technique à la Commune de Saint-Louis.

¹⁴On distingue les Comités villageois de développement à l'échelle village (CVD), les comités inter villageois de développement à l'échelle zonale (CIVD) et les cadres de concertation de développement durable à l'échelle de la communauté rurale.

de mobilisation sociale, de participation des acteurs sociaux au développement local, mais également comme espace de construction du dialogue social local. L'existence voire la généralisation de ces dispositifs tant en milieu rural qu'en milieu urbain témoigne de la multiplication des espaces publics autonomes ainsi que d'une meilleure présence des acteurs sociaux dans les espaces publics institués (Eme, 2005).

Les cas d'entrepreneuriat communautaire intervenant en matière de co-production de services publics locaux témoignent des effets induits de l'intervention du mouvement communautaire en termes de recomposition de l'architecture institutionnelle locale, mais également de l'espace public local. C'est le cas du système de co-gestion du système des ordures ménagères qui met en relation les collectivités locales urbaines et rurales et les GIE CETOM. La mission de ces GIE consiste à

assurer la collecte quotidienne des OM au pas des portes de maisons ainsi que leur évacuation vers un site relais en vue de leur transformation en compost. L'objectif essentiel concerne à la fois l'amélioration de la salubrité des quartiers défavorisés, la promotion de la participation des populations à la mise en œuvre des services publics locaux et enfin, la lutte contre le chômage des jeunes. Les GIE disposent d'un système de cofinancement : les abonnements mensuels des ménages servent de salaires aux prestataires du GIE tandis que les collectivités locales accordent une subvention mensuelle en vue de faire face aux frais de gestion du matériel et des chevaux. L'expérimentation de ces dynamiques de co-production de services publics locaux dans la plupart des villes d'Afrique de l'Ouest est à lier aux déficiences constatées dans le système conventionnel de gestion des déchets qui constituait jusqu'à la fin des années 1980, l'unique cadre de gestion des ordures ménagères

Tableau N° 3

Comparaison des systèmes de gestion des OM en Afrique de l'Ouest		
Éléments comparatifs	Système conventionnel 1960- 1980	Système de co-production Années 1990-2000
Acteurs stratégiques	Monopole public ou bipolarité publique/ privée	Régie municipale, sociétés parapubliques et privées, groupes socio-économiques et habitants
Approche	Centralisée, techniciste et sectorielle avec utilisation de matériels lourds	Approche filière : partenariat, subsidiarité, combinaison matériel lourd et système à traction équine ou asine
Orientation	Les OM, une contrainte à éliminer	Les OM, une ressource locale intégrée dans un processus d'écologie urbaine
Zone d'intervention	Grandes artères de la ville	Grandes artères et quartiers défavorisés par souci d'équité
Mode de financement	Public + privé + partenaires	Public + partenaires + populations abonnées + privé
Résultats	Efficacité et efficacité moindres, ségrégation spatiale du service, problème de salubrité et de santé publique	Efficacité, insertion économique des prestataires, amélioration qualité de vie, mais difficile maîtrise de la contribution des populations, pérennisation pas garantie

Source : Ndiaye, 2005

en milieu urbain (Thu Thuy, 1995; Guibbert, 1996; Ndiaye, 2003). Le tableau à la page précédente systématise quelques éléments de différence entre le système conventionnel et la dynamique de co-production des ordures ménagères.

En déplaçant la gestion des ordures ménagères de l'espace domestique à l'espace public en termes de services de proximité (Laville et Nyssens, 2001; Vaillancourt, 2003), la coproduction des services publics se positionne comme un espace de construction de nouveaux compromis territorialisés impliquant les populations, les groupes sociaux, les collectivités locales et les services techniques municipaux et décentralisés, le privé local ainsi que les partenaires au développement. En dehors de l'implication des habitants à l'auto-régulation de la gestion des déchets à l'intérieur du quartier¹⁵, le co-financement local entre la collectivité locale et les habitants pour l'accès régulier aux services de proximité au profit des quartiers périurbains ou défavorisés apparaît comme une opportunité de construction d'un contrat social localisé : la contribution financière des ménages constitue un facteur d'apprentissage de la fiscalité locale en même temps qu'un préalable pour exiger un service public local de qualité à l'institution publique locale.

Plus généralement, la recomposition de l'architecture institutionnelle locale reste appréciable au moins à trois niveaux : l'implication de nouvelles parties prenantes dans la prise en charge du service public local mettant en relief la présence plus affirmée des acteurs sociaux, le changement de position institutionnelle et de fonction des pouvoirs publics locaux (fonction d'impulsion, d'animation et de coordination en lieu et place d'une gestion monopoliste et centralisée) et enfin, la reconnaissance du quartier comme échelle de planification locale, à côté de l'échelle ville. Cette innovation informe en réalité d'une dynamique de gouvernance locale misant sur des pratiques de régulation basées sur le partenariat et la subsidiarité et recherchant à articuler souci d'efficacité technique du

système à d'autres déterminants tels le renforcement du dialogue social, le développement durable, la participation des groupements et des populations dans la gestion des services, le renforcement des capacités, bref une évolution conjointe de valeurs marchandes, non marchandes et non monétaires (Polanyi, 1983; Hillier, 2004; Fall, 2004). Il reste cependant à se demander si cette recomposition de l'architecture institutionnelle locale aboutit à une reconfiguration du mode de régulation locale, ce qui amène à questionner le potentiel alternatif du mouvement communautaire.

3.5 Potentiel alternatif des dynamiques associatives.

Le potentiel alternatif du mouvement communautaire peut être apprécié en fonction de quatre dimensions : sa gouvernance organisationnelle, sa capacité institutionnalisante à porter ou à assumer les innovations dont il est porteur en vue d'introduire des changements dans son secteur d'intervention ou sur son territoire d'implantation, son positionnement en tant que groupe stratégique disposant d'un projet de société et enfin, son influence sur les logiques d'action et d'appui des partenaires au développement en vue de promouvoir des relations de partenariat équilibrées.

Il faut d'abord signaler que l'expression « mouvement communautaire » reste une nébuleuse, car les dynamiques actuelles ne témoignent pas encore de l'existence d'un mouvement social unifié disposant d'un projet de société alternatif. Ni à l'intérieur des secteurs, ni entre les secteurs, les pratiques organisationnelles ne témoignent d'une probable émergence d'un mouvement social. L'absence d'une claire vision du réseautage, l'intrusion permanente des partenaires, les relations entre organisations plus perçues en terme de rivalité ou de domination que de partenariat, l'investissement des mêmes cibles

¹⁵Ils participent à la détermination des heures et du circuit de collecte ainsi qu'aux montants des abonnements

sur un même territoire constituent autant de facteurs bloquant l'émergence de réseaux au sein du mouvement associatif. La vision stratégique des diverses OCB analysées semble moins se préoccuper de promouvoir une structure de coordination locale qu'à assurer l'auto-promotion de leurs membres et/ou la promotion de la communauté. La difficulté à constituer un réseau à l'intérieur d'une même forme organisationnelle rend plus perplexe l'émergence d'un réseau transversal du mouvement communautaire revendiquant un quatrième pôle, à côté des pouvoirs publics, du privé et des partenaires au développement. Le mouvement communautaire apparaît à ce titre comme une force socio-politique dispersée qui a des difficultés à se reconnaître et à se constituer comme acteur stratégique.

Par ailleurs, malgré leur potentiel innovateur appréciable à divers niveaux, les dynamiques communautaires ne démontrent pas un positionnement marqué ni dans la systématisation, ni dans la reconnaissance des innovations dont elles sont porteuses. Par exemple, le GIE de transformatrices de poissons Djambarou Sine s'est davantage attelé à promouvoir la diffusion d'innovations techniques (fours de braisage) promues par ses partenaires comme la JICA (coopération japonaise) qu'à chercher à valoriser les techniques traditionnelles de transformation du poisson. Ainsi, au lieu de partir des savoirs techniques endogènes comme point de départ d'innovations techniques, le GIE s'est positionné dans une logique de transfert de technologies, ce qui participe d'un processus d'appauvrissement symbolique parce que dévalorisant le savoir-faire local. La faible conscience des innovations au sein de ces organisations plus préoccupées par des objectifs opérationnels de satisfaction de la demande sociale, leur faible capacité à systématiser ces innovations ainsi que la faible reconnaissance de celles-ci par les pouvoirs publics et par les partenaires au développement soumis à une logique de transfert de technologies ou d'expérimentation de leurs propres modèles, explique le fait que même si elle peut être un lieu de construction d'innovations sociales, la dynamique

communautaire rencontre de grandes difficultés à les diffuser voire à les institutionnaliser.

Concernant ses relations avec les pouvoirs publics et avec les partenaires au développement (organisme de développement ou de coopération internationale, ONG), le mouvement communautaire a tendance à déployer des relations marquées par une logique d'accaparement, de dépendance ou d'accommodement au détriment de stratégies cherchant à influencer leurs logiques d'action. Le cas de la CECAS est à ce titre illustratif de l'accent mis sur la recherche effrénée de partenaires au détriment d'un examen lucide de la qualité du produit et des modalités d'appui. Elle a accepté une seconde ligne de crédit FPE/BOAD sans au préalable procéder à l'évaluation de la première ligne, mais en même temps, elle n'a pas démontré ses réserves quant à la logique d'affaires qui sous-tend ce financement, et n'a pas réagi lorsque le bailleur a diminué unilatéralement les montants de crédit demandés par les membres ainsi que les échéanciers de remboursement. L'attitude de la plupart des MEC consistant à transférer les conditionnalités des partenaires à leurs membres ou bénéficiaires sans évaluation de la qualité du produit et des risques probables, explique le fait que la micro finance à certains égards risque de ne pas échapper aux mécanismes de reproduction des inégalités du système économique actuel, en faisant supporter aux plus démunis les frais de rentabilisation des lignes de crédit bancaire.

Il faut souligner à ce titre le fait que les modalités d'appui des partenaires demeurent fonction de leurs orientations propres sur lesquelles les groupes socio-économiques n'ont aucune prise parce que relevant de pré-requis standardisés s'appliquant à l'échelle nationale, voire internationale. L'expérience du GIE PNC¹⁶ de l'ADD démontre que le statut de prestataire de services sociaux offerts à certains groupes communautaires par les partenaires, demeure piégée par le fait que les modalités de prestation de services, les critères d'évaluation et la durée du contrat sont prédéfinis par ces

¹⁶GIE du projet de nutrition communautaire

partenaires réduisant les groupes sociaux à un rôle de sous traitants. D'ailleurs, ce GIE n'a duré que le temps de réalisation du projet. La difficulté du mouvement communautaire à pouvoir résister ou refuser certaines conditionnalités des partenaires s'explique par l'absence de choix multiples ainsi que par la forte pression des membres en termes d'accès aux ressources. C'est ce qui explique entre autres le fait que la course effrénée à la recherche de partenaires se fasse souvent au détriment de la capitalisation des ressources internes ainsi qu'à l'examen lucide des conditions d'appui.

À un autre niveau, de grands débats se posent actuellement concernant les cadres de concertation ainsi que les conseils de quartier : la position institutionnelle de ces dispositifs comme outil des collectivités locales ou comme dispositif autonome de gestion de proximité, la position des élus dans les instances comme membres délibératifs ou comme membres consultatifs ou encore la place conférée au dispositif dans la politique de développement local ainsi que dans les instances délibératives locales sont autant d'enjeux dont les réponses traduisent plus des positions d'intérêts (Ndiaye, 2006). Les cadres de concertation et les conseils de quartier démontrent que l'implication des acteurs sociaux à la co-construction des politiques publiques locales, même si elle reste une pratique courante irréversible, demeure inachevée du fait entre autres d'une politique de gouvernance sectorielle et limitée à certains domaines, d'une définition unilatérale des conditions de participation par les pouvoirs publics ou encore d'une tendance plus ouverte à la délégation de tâches qu'à la délégation de compétences (délégation de maîtrise d'ouvrage).

Enfin, d'autres irritants inhibant le potentiel alternatif du mouvement communautaire peut être trouver dans leur faible conscience socio-politique, dans le leadership introverti et circonscrit se limitant au quartier ou au secteur d'activités ainsi que la fragilité de sa gouvernance organisationnelle : les tensions pouvant exister entre la mission sociale de certains types d'organisations (l'entrepreneuriat communautai-

re) et les exigences de rentabilité et d'efficience (Prouteau, 2003), la recomposition du membership communautaire vers un membership à tendance sociétaire (Laville et Sainsaulieu, 1997) ou encore, le risque de voir l'entrepreneuriat communautaire être transformé en entreprises déguisées au détriment de la promotion de l'intérêt général (Wade et al., 2002). Cette question reste primordiale au vu des exigences de démocratie interne attendues dans le fonctionnement des organisations communautaires. À ce propos, la question concerne d'une part, la capacité de l'organisation à assurer une gouvernance organisationnelle équilibrée intégrant la démocratie interne, un leadership imputable, une gestion transparente, un fonctionnement régulier des instances...et d'autre part, sa capacité à gérer la tension consubstantielle liée à la présence d'un triple dynamique d'ordre associatif, entrepreneurial et relevant de l'*empowerment*. Enfin, on ne manquera pas de signaler les dysfonctionnements organisationnels expressifs des capacités limitées d'absorption de certains types d'organisations à l'instar des MEC (cf fiche d'expérience CE-CAS).

En fin de compte, le potentiel innovateur du mouvement associatif est en décalage d'avec son potentiel alternatif du fait qu'il reste un mouvement en construction porteur d'innovations interstitielles qui n'ont pas encore atteint une cohérence systémique en vue de transformer le mode de régulation extraverti et en crise. En outre, le mouvement ne se reconnaît pas encore comme acteur stratégique autonome ayant une gouvernance organisationnelle équilibrée et pouvant influencer d'une certaine manière sur la reconstruction de l'historicité. Son saut qualitatif semble appeler une reconfiguration du mode de régulation afin de lui apporter le cadre institutionnel et le soutien appropriés.

CONCLUSION

L'objet de ce cahier était de partir de l'itinéraire du mouvement associatif pour systématiser ses tendances lourdes ainsi que son potentiel innovateur et alternatif à la lumière des mutations sociales que vivent les pays d'Afrique de l'Ouest. L'analyse révèle le fait que dans ce contexte de précarité accentué par les crises climatique, énergétique, alimentaire et financière, le mouvement associatif se positionne comme vecteur, acteur et révélateur de changement social. Sa dynamique évolutive ainsi que les mutations internes qui l'accompagnent témoignent d'un potentiel innovateur pluriel. Toutefois, les innovations sociales initiées par le mouvement associatif restent dans les interstices du système officiel de régulation. Elles ne sont ni reconnues, ni portées par ce mouvement en construction, mais qui n'a pas encore démontré sa cohérence systémique. Finalement, l'analyse conclue au décalage entre potentiel innovateur et alternatif du mouvement associatif, décalage qui pourra être résorbé si certaines conditions sont promues comme : 1) l'intervention appropriée d'un État social; 2) une société civile forte ; 3) une présence appropriée des gouvernements locaux ; 4) des mouvements sociaux arrimés et soutenant la promotion d'entreprises collectives (Favreau, 2008).

Bibliographie

ADC. 2000. *Identification, Structuration et Inventaire des Besoins des Organisations Communautaires de Base (OCB) de la ville de Saint - Louis*. ADC/ PNUD, 123p.

Balandier, M. 1955. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. PUF.

Bourque, D., Y.Comeau, L.Favreau et Lucie Fréchette. 2007. L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratiques. PUQ, 533p.

Develtere, P. 1998. Économie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement. De Boeck Universités, 171p.

Diop, M.-C. et all. 2002, *Le Sénégal contemporain*. Karthala. 655p.

Eme, B. 2005, «Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire». *5ième Rencontres interuniversitaires de l'économie sociale et solidaire*. (Marseille, 13 mai 2005).

Favreau, Louis, et Lucie Fréchette. 2002. *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. PUQ, 251p.

Favreau, L. 2008. *L'Entreprise collective : les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*. PUQ, 332p.

Favreau, L. et N.Proulx, 2009. *Coopération internationale de proximité. Histoire, fondements et enjeux actuels des OCI du Québec*. Cahier de l'ARUC, UQO, Gatineau, 41p.

Fontan, J-M., J-L. Klein et D-G.Tremblay. 2004. «Innovation et société : pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation». In *Géographie, économie et société*. Lavoisier. Vol.6, No2 avril-juin 2004, p.115-128.

Laville, J-L., et M, Nyssens. (éd). 2001. *Les services sociaux entre associations, État et marché. L'aide aux personnes âgées*. La découverte/ MAUSS.

Laville, Jean-Louis, et Renald Sainsaulieu. 1997. Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social. Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 403p.

Lévesque, B. 2002. *Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations que les autres ? Crises/ UQAM*.

Maret, Pierre, et Marc Poncelet. 1999. Les associations urbaines en Afrique subsaharienne : Types, fonctionnement et initiatives en matière de développement. Etudes de cas à Cotonou (Bénin), Lubumbashi (RDC) et Yaoundé (Cameroun). Ciuf- Agcd, 100p.

Ndiaye, S., et A. Niang. 1998. Analyse de la dynamique associative dans la ville de Saint-Louis (Sénégal). Enda Ecopop, 21p. + annexes.

Ndiaye, S. 2003. «Gestion partagée de la production de services urbains en Afrique de l'Ouest». *Le Sud... et le Nord dans la Mondialisation. Quelles Alternatives?* CDRC (Hull, septembre).

Ndiaye, S. 2005. Économie populaire et Développement local en contexte de précarité. L'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis (Sénégal). Thèse de doctorat en sociologie, UQAM/ Canada, 444p.

Ndiaye, S. 2007. : « Innovations socio-territoriales et reconfiguration de l'architecture institutionnelle locale en contexte de précarité : l'expérience de l'entrepreneuriat communautaire sénégalais », *Revue Économie et Solidarités*, Vol. 37, No1, 2007, PUQ/ Canada, p. 143-158.

Ndione, E. S. (1992), L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours. Enda-Karthala. 214p.

Niang, D., S. Ndiaye et S. Kourouma. 2001. «Gouvernance locale et gestion participative des

villes en Afrique de l'Ouest : le cas de Saint-Louis ». Enda Ecopop, 35p.

O'Brien, Donal Cruise, Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf. 2002. *La construction de l'État au Sénégal*. Karthala, 230p.

O'Deyé, M. 1985. *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville*. L'Harmattan, 123p.

Prouteau, L (éd). 2003. *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*. PUR. 211p.

PNUD, 2005. Rapport mondial sur le Développement Humain 2005. La coopération internationale à la croisée des chemins. L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités. PNUD, Economica, 401p.

PNUD, 2009. Rapport mondial sur le Développement Humain 2009. lever les barrières : mobilité et développement humains. PNUD, 251p.

République du Sénégal. 2006. DSRP II. Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010. 103p.

Sen, Amartya. 2003. *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Odile Jacob, 479p.

Wade, S., M.Soumaré et El H.Ly. 2002. *Organisations communautaires et associations de quartier en milieu urbain ouest-africain*. Enda Tiers Monde, 120p.